

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

25 MARS 2009

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 19 MAI 2004 RELATIF À LA NÉGOCIATION EN
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°671 (2008-2009) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Françoise Bertieaux et M. Yves Reinkin	3
---	--	---

**1 Amendement n°1 déposé par Mme
Françoise Bertieaux et M. Yves Rein-
kin**

A l'article 1er : article 2, §2, alinéa 7 :

- 1° Les termes « aient recueillis » sont remplacés par les termes « aient recueilli » ;
- 2° Les termes « aient recueillis » sont remplacés par les termes « aient recueilli ».

Justification

Règle d'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir.